

A

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA – Cinquième session

Rome, 14-15 décembre 2005

SYSTÈME D'ALLOCATION FONDÉ SUR LA PERFORMANCE

NOTE D'INFORMATION

1. **Introduction.** La Consultation sur la sixième reconstitution des ressources du FIDA a recommandé, dans son rapport au Conseil des gouverneurs intitulé «Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté» (document GC 26/L4), l'établissement au FIDA d'un système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Ce système a pour objet de faire en sorte que les ressources du FIDA soient attribuées aux pays par anticipation en fonction de l'aptitude qu'ils auront démontrée à utiliser ces ressources avec efficacité. L'allocation des ressources devrait être déterminée par une évaluation de la performance et des besoins combinés selon une formule appropriée, de manière à assurer qu'elle corresponde à l'engagement du FIDA en faveur des pays les plus pauvres. Le Conseil des gouverneurs a délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'élaborer dans le détail la conception et la mise en œuvre du SAFP. Un comité informel, présidé par le FIDA et comprenant des représentants de chaque liste, l'a aidé dans cette tâche. La structure et les modalités d'application du SAFP au FIDA ont ensuite été approuvées par le Conseil d'administration à sa soixante-dix-neuvième session tenue en septembre 2003 (document EB 2003/79/R.2/Rev.1).

2. En 2005, le SAFP est devenu pleinement opérationnel et a été appliqué à l'ensemble du programme de prêts, de sorte qu'il régit les prêts et les dons à des pays spécifiques accordés par le FIDA à ses États membres. L'approche adoptée par le SAFP consiste à attribuer aux programmes de pays les ressources que le FIDA accorde sous forme de prêts et de dons à des pays spécifiques, en fonction de la performance (cadre général des politiques publiques, politique de développement rural et performance du portefeuille), de la population et du revenu national brut par habitant (RNB) du pays concerné. L'évaluation de la performance du secteur rural sert également de base à la concertation sur les politiques publiques au niveau des programmes et des opérations, mais aussi à mettre davantage l'accent sur la mission et la spécificité essentiellement agricoles et rurales du FIDA au niveau des pays.

3. L'Accord portant création du FIDA et les Principes et critères en matière de prêts disposent que 67% au moins des ressources que le FIDA consacre à ses prêts seront attribuées à des conditions particulièrement favorables. Conformément à l'Accord portant création du FIDA, l'octroi des ressources du Fonds tient dûment compte du principe «d'une répartition géographique équitable des ressources»¹. Les allocations aux différentes régions ont été fixées par le Conseil d'administration pour la dernière fois en septembre 1999 (EB 99/67/R.10) sur la base des travaux de son comité ad hoc sur les allocations régionales. En ce qui concerne les ressources totales accordées en 2004 et 2005 aux pays emprunteurs bénéficiant de conditions particulièrement favorables, le FIDA a fourni pas moins de 82% de ses ressources² à des conditions particulièrement favorables.

4. La Consultation sur la sixième reconstitution des ressources a également noté que le programme de travail proposé pour 2006 s'inspirerait de l'expérience tirée de l'application du SAFFP dans le cadre du système d'allocations régionales pour l'étendre à l'ensemble du programme de prêts, le SAFFP devenant ainsi un système uniforme de comparaison et d'allocation. Il serait ainsi tenu compte de la nécessité à la fois de respecter les priorités concernant la répartition régionale de l'aide au développement et de continuer d'accorder au moins les deux tiers de son programme de prêts à des conditions particulièrement favorables. Le Conseil d'administration devait toutefois aussi déterminer si le système et les allocations qui en découlent répondaient effectivement aux objectifs de développement eu égard aux priorités régionales et s'il y avait lieu de continuer à appliquer le SAFFP dans le cadre des allocations régionales.

5. En septembre 2005, le Conseil d'administration a examiné un rapport rendant compte de l'étude par le FIDA des aspects méthodologiques du SAFFP et formulant des recommandations à ce sujet, compte tenu de l'expérience tirée de la mise en œuvre du système pendant un an (2004-2005) ainsi que des enseignements que d'autres institutions financières internationales (IFI) ont dégagés de la mise en œuvre de leur propre SAFFP. À cet égard, une série de problèmes techniques ont entravé la bonne application du système. Premièrement, les grandes différences de population entre les États membres du FIDA ont entraîné de fortes divergences des scores des pays, si bien qu'il a fallu adopter un plafond ou un plancher d'allocation pour pas moins de 52 pays, ce qui a enlevé au système toute possibilité de réagir, sur le plan des allocations, à la variation des indicateurs de performance. Deuxièmement, la population rurale a été considérée comme un indicateur reflétant mieux les besoins des ruraux pauvres, conformément à la mission et à la spécificité du FIDA. Enfin, une période d'allocation à horizon mobile, au lieu d'une période fixe, faciliterait la modification des notes de pays, de la liste des emprunteurs effectifs au fil du temps ainsi que du calendrier et du montant prévu des prêts.

6. Ce rapport présentait enfin une première étude de l'application du SAFFP à la fois dans le cadre des allocations régionales et selon un système d'allocations mondiales. Les aspects techniques et l'impact du système d'allocations mondiales sur le cadre des prêts sont examinés dans la section suivante.

7. **Allocations mondiales.** Afin d'étudier les effets de l'application au SAFFP d'une méthode prévoyant des allocations mondiales et non plus régionales aux fins des prêts, les facteurs clés du système ont fait l'objet d'une série de simulations réalisées sur la base des allocations établies par le SAFFP pour la période 2005-2007 et prévoyant différents scénarios. Ces simulations sont présentées dans les tableaux ci-joints, chaque tableau indiquant les allocations régionales actuelles, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration en septembre 1999.

8. Ces simulations ont pour objet de montrer comment un SAFFP fonctionnant sur la base d'allocations mondiales répond aux objectifs de développement du FIDA, en ce qui concerne notamment la priorité accordée à l'Afrique subsaharienne, l'effet sur la répartition géographique de

¹ Accord portant création du FIDA, section 1 d) de l'article 7.

² Non compris les prêts en faveur d'initiatives relatives au tsunami.

l'allocation plus large des ressources entre les États membres et la prééminence donnée aux prêts à des conditions particulièrement favorables.

9. Le tableau 1 indique le niveau actuel (2005) des prêts à chaque région, sur la base de la liste longue des pays, et un certain nombre de scénarios d'allocation utilisant la population rurale et différents coefficients de pondération de la population. La colonne 1 indique la situation actuelle, selon les allocations décidées par le Conseil d'administration en 1999. Pour permettre une comparaison immédiate, la colonne 2 indique l'allocation qu'obtiendrait chaque région si chacun des pays qui la composent recevait son allocation conformément à la formule de calcul actuelle du SAFF, mais en l'absence d'allocation régionale préalable. Selon ce scénario, l'allocation aux deux principales régions d'Afrique se trouve réduite de 10 points de pourcentage (47,2 millions de USD), sa part tombant de 36,8% à 26,8% des ressources totales du FIDA. Ce changement est dû au fait que les fortes différences de population entre les pays du FIDA, précédemment circonscrites au niveau régional, exerceraient maintenant leur effet sur les allocations globales, ainsi l'Asie, qui compte 75% de la population rurale mondiale, recevrait logiquement une allocation mondiale proportionnellement plus élevée. De plus, le passage d'un système d'allocations régionales à un système d'allocations mondiales rendra nécessaire la fixation de plafonds d'allocation pour un plus grand nombre de pays pour corriger l'effet de la divergence accrue des chiffres de la population. Le poids des régions ayant une population relativement nombreuse aura aussi un effet évident dans le processus de réallocation.

10. Des réallocations, si minimes soient-elles, s'imposeront lorsqu'il ne sera pas possible de souscrire des engagements au titre des allocations ex ante aux pays au cours de la période d'allocation faute, par exemple, de demandes de prêts du FIDA ou de possibilités d'entreprendre des opérations dans des domaines prioritaires mis en évidence lors de l'évaluation de la performance. En pareil cas, l'allocation inutilisée serait reversée à la réserve de ressources pour redistribution³ dans le cadre de la procédure du SAFF en vigueur. En l'absence de cadre régional, dans lequel s'opéreraient les réallocations, toutes les réallocations seraient faites en fonction du score du SAFF, ce qui serait correct mais il en résulterait, au niveau des allocations mondiales, que les fonds inutilisés iraient de pays d'une région à des pays d'autres régions. En conséquence, certaines régions pourraient disposer d'allocations plus faibles que prévues.

11. Étant donné l'influence des différences de population sur les allocations, le tableau 1 indique également l'effet d'une variation du coefficient de pondération affecté à la population dans la formule, la réduction du poids de la population rapprochant quelque peu les allocations de leur niveau actuel, en particulier pour l'Afrique orientale et australe. Cette tendance se manifeste avec évidence lorsque le coefficient de pondération de la population est amené de son niveau actuel de 0,75 à 0,40, en passant par différents scénarios. Le nombre de pays ayant besoin d'une allocation plafond ou plancher diminue aussi parallèlement à la réduction du coefficient de pondération de la population, c'est-à-dire qu'un plus grand nombre de pays deviennent plus sensibles aux coefficients figurant dans la formule, y compris la performance. Néanmoins, plusieurs questions restent à résoudre, notamment celle des allocations à l'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi qu'à l'Amérique latine et aux Caraïbes, qui restent inférieures aux niveaux actuels, même lorsque le coefficient de pondération de la population est modifié.

12. La réduction du coefficient de pondération de la population dans la formule du SAFF s'accompagne d'un accroissement de l'influence des autres éléments de la formule, notamment la performance. Une amélioration de la performance d'un pays donné peut entraîner une augmentation des allocations aux pays, dont le montant effectif dépend du degré d'amélioration de la performance et de la variation relative des notes de performance d'autres pays; en effet l'augmentation ou la diminution uniformes des notes de performance de tous les pays d'une région (comme c'est le cas de

³ L'idée de la réserve de ressources comme source de fonds à redistribuer figure également dans la section sur la réallocation des ressources non engagées du document EB 2003/79/C.R.P.3.

la variation de tout coefficient du SAFP) n'entraîne pas de modification de l'allocation globale, qui exige une variation de la note de performance supérieure à celle des pays «concurrents».

13. Une augmentation du programme de travail, comme l'a proposé la direction du FIDA, résout certains des problèmes en augmentant le niveau absolu des ressources disponibles pour les allocations. Mais comme le montre le tableau 2, la situation relative reste inchangée.

14. En ce qui concerne les variations de l'allocation de ressources à l'Afrique subsaharienne, le tableau 3 montre l'effet du **maintien** des allocations régionales existantes pour les deux principales régions d'Afrique et de l'allocation des ressources restantes aux autres régions sur la base d'une allocation mondiale. Alors que l'allocation à l'Afrique reste ainsi protégée, l'influence de la dynamique de la population rurale de l'Asie reste forte, même lorsqu'on réduit le coefficient de pondération de la population. En conséquence, les deux autres régions (Amérique latine et Caraïbes, et Proche-Orient et Afrique du Nord), dont la population rurale est relativement moins nombreuse que celle de l'Asie reçoivent des allocations plus faibles, selon la catégorie de population et le coefficient de pondération utilisés.

15. En dehors de la population, l'autre facteur déterminant les «besoins» dans le cadre du SAFP est le revenu par habitant. Étant donné que le FIDA concentre son effort sur la pauvreté rurale, il convient de mettre l'accent sur ce facteur en accroissant son poids de 20%. Pour mettre en évidence les conséquences d'une augmentation de ce coefficient (qui accroît l'influence de la pauvreté), le tableau 4 montre l'effet d'une augmentation de 45% du coefficient de pondération du revenu par habitant. Comme il ressort de la colonne 3, l'allocation à l'Afrique orientale et australe atteint alors, le coefficient de pondération de la population restant inchangé, un montant comparable à celui de l'allocation actuelle dans le cadre du scénario régional. Étant donné la faiblesse du revenu par habitant dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne, et tous les autres éléments du SAFP restant constants, c'est là une conséquence prévisible.

16. La simulation met aussi en évidence un autre problème, qui ressortait des simulations précédentes, à savoir la réduction de l'allocation à l'Afrique de l'Ouest du Centre, même lorsqu'on augmente le poids du revenu par habitant. Cet état de choses est dû à la faiblesse des notes de performance des pays de la région qui sont inférieures à la moyenne et que la modification du coefficient de pondération, soit de la population soit du revenu par habitant, ne parvient pas à compenser. Cela montre l'influence que la performance a, à juste titre, sur les allocations finales mais aussi, en corollaire, que lorsque la notation de la performance se fait en dehors du scénario régional de base, un étalonnage interrégional devient indispensable. L'expérience des autres IFI qui mettent en œuvre des SAFP est utile à la comparaison des scores de pays en vue de favoriser la cohérence de la notation entre les régions et d'établir pour chaque région des scores de référence en matière de performance afin de permettre aux personnes chargées de la notation d'évaluer la performance relative des pays.

17. Une modification du poids attribué au revenu par habitant, qui entraîne une augmentation de l'allocation aux régions où prédominent les pays à faibles revenus ne produit pas nécessairement les mêmes effets dans les régions où la situation du revenu est plus différenciée. Cela est particulièrement évident en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les allocations tombent alors à 10-12% des ressources totales du FIDA. L'effet des différences de revenu par habitant (et par conséquent des conditions auxquelles sont accordés les prêts) est illustré aux tableaux 5 et 6, qui montrent l'effet de la création au FIDA de deux réserves de ressources séparées, l'une pour les emprunteurs à des conditions particulièrement favorables, l'autre pour les emprunteurs à des conditions intermédiaires et ordinaires. L'allocation à chaque réserve est fondée sur un rapport de 75%/25% qui est supérieur à l'allocation minimale de deux tiers/un tiers, mais correspond, comme il est noté ci-dessus, au programme de prêts effectif. Ces tableaux indiquent que l'Amérique latine et les Caraïbes, région prédominante dans la catégorie des emprunteurs à des conditions intermédiaires et ordinaires

(tableau 6), reçoit une des allocations globales (comme en fait toutes les autres régions) qui reste du même ordre que dans les cas où toutes les conditions de prêt sont regroupées (tableau 1).

18. **Conclusions.** Les simulations et les analyses de sensibilité récapitulées ci-dessus ont pour objet de mettre en évidence les problèmes découlant de l'adoption d'un cadre mondial d'allocation des ressources au sein du SAFP mis en œuvre par le FIDA et, au besoin de les résoudre. Les conclusions de cette étude technique sont les suivantes:

- les allocations à l'Afrique subsaharienne dans le cadre d'un système d'allocations mondiales sont inférieures aux allocations régionales actuelles sauf si les variables de la population et du revenu par habitant sont corrigées (mais celles de l'Afrique de l'Ouest et du Centre restent inférieures de 10% environ);
- la catégorie de population et son coefficient de pondération restent des facteurs clés de la bonne application du SAFP;
- l'évaluation de la performance aux fins des allocations mondiales nécessite un étalonnage approprié permettant les comparaisons entre régions;
- le processus de réallocation, si le besoin s'en faisait sentir, ne devrait pas conduire à une réduction des allocations accordées aux régions prioritaires;
- la répartition des ressources disponibles pour engagement dans des réserves distinctes selon les conditions de prêt est sans effet important sur les allocations;

19. Ces questions feront l'objet d'une étude plus approfondie, dont les résultats seront présentés au Conseil d'administration en septembre 2006, avant l'application du SAFP révisé en 2007.

Tableau 1

Comparaison entre les allocations régionales approuvées et les parts régionales selon différents scénarios d'allocations mondiales														
Simulations pour différentes catégories de population et différents coefficients de pondération (en millions de USD)														
	1		2		3		4		5		6		7	
Région	Allocation régionale actuelle (approuvée par le Conseil d'administration en 1999)		Population totale (0,75)		Population rurale (0,75)		Population rurale (0,60)		Population rurale (0,50)		Population rurale (0,45)		Population rurale (0,40)	
Afrique de l'Ouest et du Centre	87,30	18,4%	53,02	11,2%	58,10	12,2%	60,69	12,8%	62,98	13,3%	64,05	13,5%	65,45	13,8%
Afrique orientale et australe	87,30	18,4%	74,34	15,6%	89,85	18,9%	90,91	19,1%	90,26	19,0%	89,84	18,9%	89,78	18,9%
Asie et Pacifique	147,30	31,0%	194,23	40,9%	209,72	44,2%	196,22	41,3%	186,94	39,4%	182,47	38,4%	176,94	37,3%
Amérique latine et Caraïbes	80,90	17,0%	87,33	18,4%	55,32	11,6%	60,92	12,8%	65,11	13,7%	67,24	14,2%	69,48	14,6%
Proche-Orient et Afrique du Nord	72,20	15,2%	66,08	13,9%	62,02	13,1%	66,26	13,9%	69,71	14,7%	71,41	15,0%	73,35	15,4%
Monde	475	100,0%	475	100,0%	475	100,0%	475	100,0%	475	100,0%	475	100,0%	475	100,0%
Nombre de pays exclus	54		58		67		48		46		41		36	

Tableau 2															
Comparaison entre les allocations régionales approuvées et les parts régionales selon différents scénarios d'allocations mondiales, dans le cas d'une augmentation de 10% du programme de travail															
Simulations pour différentes catégories de population et différents coefficients de pondération (en millions de USD)															
		1		2		3		4		5		6		7	
Région		Allocation régionale actuelle (approuvée par le Conseil d'administration en 1999)		Population totale (0,75)		Population rurale (0,75)		Population rurale (0,60)		Population rurale (0,50)		Population rurale (0,45)		Population rurale (0,40)	
Afrique de l'Ouest et du Centre		87,30	18,4%	58,08	11,2%	64,59	12,4%	66,98	12,9%	69,44	13,4%	70,75	13,6%	72,10	13,9%
Afrique orientale et australe		87,30	18,4%	82,33	15,8%	98,04	18,9%	100,48	19,3%	100,25	19,3%	99,91	19,2%	99,45	19,1%
Asie et Pacifique		147,30	31,0%	210,60	40,5%	227,82	43,8%	213,03	41,0%	202,40	38,9%	197,22	37,9%	192,07	36,9%
Amérique latine et Caraïbes		80,90	17,0%	96,15	18,5%	60,75	11,7%	66,41	12,8%	71,07	13,7%	73,37	14,1%	75,73	14,6%
Proche-Orient et Afrique du Nord		72,20	15,2%	72,84	14,0%	68,79	13,2%	73,10	14,1%	76,84	14,8%	78,75	15,1%	80,65	15,5%
Monde		475	100,0%	520	100,0%	520	100,0%	520	100,0%	520	100,0%	520	100,0%	520	100,0%
Nombre de pays exclus		54		57		66		49		42		37		35	

Tableau 3

Comparaison entre les allocations régionales approuvées et les parts régionales selon différents scénarios d'allocations mondiales (Allocation régionale PA+PF) – (Allocation mondiale PI+PL+PN)																
Simulations pour différentes catégories de population et différents coefficients de pondération (en millions de USD)																
Région	1		2		3		4		5		6		7		8	
	Allocation régionale actuelle (approuvée par le Conseil d'administration en 1999)		Population totale (0,75)		Population rurale (0,75)		Population totale (0,60)		Population rurale (0,60)		Population rurale (0,50)		Population rurale (0,45)		Population totale (0,40)	
Afrique de l'Ouest et du Centre	87,30	18,4%	87,30	18,4%	87,30	18,40%	87,30	18,4%	87,30	18,4%	87,30	18,4%	87,30	18,4%	87,30	18,4%
Afrique orientale et australe	87,30	18,4%	87,30	18,4%	87,30	18,40%	87,30	18,4%	87,30	18,4%	87,30	18,4%	87,30	18,4%	87,30	18,4%
Asie et Pacifique	147,30	31,0%	170,00	35,8%	194,60	41,00%	163,61	34,4%	182,90	38,5%	175,40	36,9%	171,60	36,1%	166,30	35,0%
Amérique latine et Caraïbes	80,90	17,0%	74,50	15,7%	49,90	10,50%	75,81	16,0%	56,60	11,9%	60,60	12,8%	62,70	13,2%	65,50	13,8%
Proche-Orient et Afrique du Nord	72,20	15,2%	55,90	11,8%	55,90	11,80%	60,92	12,8%	60,80	12,8%	64,40	13,6%	66,00	13,9%	68,50	14,4%
MONDE	475	100,0%	475	100,0%	475	100%	475	100,0%								
Nombre de pays exclus	54		58		46		58		48		43		40		35	

Tableau 4

Allocations mondiales par région selon différents coefficients de pondération du RNB et de la population										
Simulations pour différentes catégories de population et différents coefficients de pondération (en millions de USD)										
	1		2		3		4		5	
Région	Allocation régionale actuelle (approuvée par le Conseil d'administration en 1999)		RNB/-0,25 Population totale (0,75) Monde		RNB/-0,45 Population totale (0,75) Monde		RNB/-0,45 Population rurale (0,60) Monde		RNB/-0,45 Population rurale (0,40) Monde	
Afrique de l'Ouest et du Centre	87,30	18,4%	53,02	11,2%	60,30	12,7%	67,26	14,2%	73,41	15,5%
Afrique orientale et australe	87,30	18,4%	74,34	15,6%	89,12	18,8%	105,39	22,2%	103,30	21,7%
Asie et Pacifique	147,30	31,0%	194,23	40,9%	195,40	41,1%	192,98	40,6%	175,79	37,0%
Amérique latine et Caraïbes	80,90	17,0%	87,33	18,4%	69,44	14,6%	49,38	10,4%	56,00	11,8%
Proche-Orient et Afrique du Nord	72,20	15,2%	66,08	13,9%	60,74	12,8%	59,99	12,6%	66,50	14,0%
Monde	475	100,0%	475	100,0%	475	100,0%	475	100,0%	475	100%

Tableau 5

Comparaison entre les allocations régionales approuvées et les parts régionales selon différents scénarios d'allocations mondiales: emprunteurs bénéficiant de conditions particulièrement favorables (75% du total des fonds)

Simulations pour différentes catégories de population et différents coefficients de pondération (en millions de USD)

Région	1		2		3		4		5	
	Allocation régionale actuelle (approuvée par le Conseil d'administration en 1999)		Population totale (0,75)		Population rurale (0,75)		Population rurale (0,60)		Population rurale (0,40)	
Afrique de l'Ouest et du Centre	87,33	18,4%	57,22	16,1%	55,56	15,6%	59,33	16,7%	65,35	18,3%
Afrique orientale et australe	87,33	18,4%	72,47	20,3%	80,39	22,6%	81,77	23,0%	81,21	22,8%
Asie et Pacifique	147,30	31,0%	186,60	52,4%	186,39	52,3%	174,27	48,9%	159,30	44,7%
Amérique latine et Caraïbes	80,89	17,0%	11,36	3,2%	7,66	2,1%	10,45	2,9%	14,18	4,0%
Proche-Orient et Afrique du Nord	72,15	15,2%	28,60	8,0%	26,26	7,4%	30,42	8,5%	36,21	10,2%
Monde	475	100,0%	356,25	100,0%	356,25	100,0%	356,25	100,0%	356,25	100,0%

Tableau 6

Comparaison entre les allocations régionales approuvées et les parts régionales selon différents scénarios d'allocations mondiales: emprunteurs bénéficiant de conditions intermédiaires et ordinaires (25% du total des fonds)

Simulations pour différentes catégories de population et différents coefficients de pondération (en millions de USD)

Région	1		2		3		4		5	
	Allocation régionale actuelle (approuvée par le Conseil d'administration en 1999)		Population totale (0,75)		Population rurale (0,75)		Population rurale (0,60)		Population rurale (0,40)	
Afrique de l'Ouest et du Centre	87,33	18,4%	1,00	0,8%	1,00	0,8%	1,00	0,8%	1,00	0,8%
Afrique orientale et australe	87,33	18,4%	8,14	6,9%	8,51	7,2%	8,70	7,3%	9,40	7,9%
Asie et Pacifique	147,30	31,0%	16,84	14,2%	23,45	19,7%	21,54	18,1%	18,73	15,8%
Amérique latine et Caraïbes	80,89	17,0%	61,20	51,5%	49,32	41,5%	51,21	43,1%	53,51	45,1%
Proche-Orient et Afrique du Nord	72,15	15,2%	31,57	26,6%	36,47	30,7%	36,30	30,6%	36,12	30,4%
Monde	475	100,0%	118,75	100,0%	118,75	100,0%	118,75	100,0%	118,75	100,0%